



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 11/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédit d'étude pour la rénovation de la pataugeoire et des installations techniques
de la piscine communale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

I. PREAMBULE

La piscine communale de Villeneuve est considérée, à juste titre, par beaucoup comme un joyau. Située dans un cadre idyllique, elle attire, saison après saison, de nombreux visiteurs, qu'ils soient touristes ou habitants de notre région.

Avec Fr. 132'516 de recettes, l'année 2018 a été la deuxième meilleure année (depuis 2002), juste derrière l'exceptionnelle saison 2003.

Consciente de la richesse de ce patrimoine sportif et touristique, la Municipalité a offert la possibilité à des organismes privés ou publics de présenter des animations pour rendre le lieu encore plus attractif. Ainsi, depuis plus de 10 ans, chaque saison estivale, une société de stand up paddle organise, dans le cadre de la piscine, des cours et propose du matériel en location, afin de faire découvrir ce sport très en vogue. Les retours sont extrêmement positifs, tant de la part des organisateurs que des utilisateurs.

Une société de la place propose également des activités « apnée », très courues.

De même, le travailleur social de proximité met sur pied, chaque mercredi après-midi et pendant les vacances, des animations ludiques pour les plus petits.

L'engagement d'une nouvelle tenancière à la buvette et la rénovation de cette dernière ont en outre permis de redynamiser l'offre de petite restauration et permettre l'organisation de nocturnes à thème, particulièrement appréciées des usagers.

Une soirée VIP a enfin été organisée le 23 juin dernier, laquelle a rassemblé quelque 500 personnes, essentiellement venues de l'extérieur et qui ont pu découvrir, elles aussi, la magie d'un coucher de soleil sur le lac, depuis cet endroit exceptionnel.

Par ailleurs, ces dernières années, la Municipalité a régulièrement augmenté les moyens octroyés – que ce soit via le budget ou par l'intermédiaire de préavis - afin d'offrir les meilleurs services possibles à tous les utilisateurs et amoureux de ces installations (rénovations, peintures, plantations, accès amélioré, connexion wi-fi, abonnements régionaux, locations de chaises longues, ...).

Dans le cadre du budget 2019, l'accent sera mis sur la réalisation de portails fermant l'accès au grand bassin depuis la pataugeoire, garantissant ainsi une meilleure sécurité pour les plus jeunes baigneurs.

La Municipalité entend poursuivre la modernisation de la piscine communale, notamment en réfléchissant aux possibilités techniques pour augmenter la température de l'eau, en début et en fin de saison.

Il est aussi question d'améliorer l'accès au lac, depuis l'intérieur de la piscine.

Mais, pour l'instant, la priorité de la Municipalité va au remplacement de la pataugeoire, obsolète et démodée, par un nouveau bassin avec cascade et jeux d'eau, dont le crédit d'étude fait l'objet du présent préavis.

Après un appel d'offres en bonne et due forme, le choix de la Municipalité s'est porté sur un bureau spécialisé reconnu, lequel avait mis l'accent sur la problématique du traitement de l'eau, au regard des nouvelles dispositions légales. En effet, les locaux techniques actuels de la piscine (avec l'installation existante) ne permettent pas de répondre, notamment, aux exigences de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), ni à l'installation de filtration propre à la pataugeoire.

Etant donné que, par ailleurs, nos filtres à sable ont déjà 29 ans de bons et loyaux services et qu'il faudra de toute façon les changer dans les cinq ans, la Municipalité a estimé qu'il était pertinent d'associer ces travaux de rénovation de nos installations techniques avec la réalisation de la nouvelle pataugeoire.

Le présent préavis sollicite du Conseil communal qu'il octroie à la Municipalité un crédit d'étude, en vue d'attribuer le mandat au bureau spécialisé retenu pour préparer et assurer le suivi de l'ensemble des travaux, selon le descriptif précisé au point III.

Pour des raisons d'économicité mais aussi pour des questions pratiques, il a été décidé de réaliser les travaux de rénovation des installations techniques et de construction de la nouvelle pataugeoire en une seule fois. Dès lors que le délai nécessaire à la commande des filtres à diatomée est de six mois, dits travaux s'effectueront à la fin de la saison estivale 2019.

Afin de faire patienter les plus jeunes utilisateurs ainsi que leurs parents, la Municipalité a prévu d'installer des jeux dans la pataugeoire actuelle durant la saison 2019.

II. PROJET

Un avant-projet a été esquissé et présenté à la Municipalité. Celui-ci comprend un nouveau bassin ovoïde d'environ 52m² avec une entrée en pente douce à l'Ouest et une série de petites cascades ludiques sur des rochers à l'Est, l'implantation de jeux d'eau pour les enfants de 0 à 6 ans et de zones d'ombrage sur la plage autour du bassin. Une séance a été organisée pour entendre l'association des amis de la piscine et leur présenter le projet. Ces derniers ont apprécié le projet et précisé qu'il correspondait à la demande. Ils ont en outre compris les enjeux du traitement de l'eau et le retard pris dans le planning.

Actuellement, toute transformation ou assainissement de piscines contraint le maître de l'ouvrage à répondre aux critères légaux et à soumettre ses projets aux autorités, plus particulièrement en rapport avec la nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels qui est entré en vigueur le 1er mai 2017.

Depuis cette date, les eaux de baignade et de douche sont considérées comme des objets usuels en tant qu'eau destinée à entrer en contact avec le corps humain.

Le projet de pataugeoire nécessitant d'être aux normes actuelles, son système de filtration ne pouvait prendre place dans le local technique actuel, au vu des volumes d'eau à traiter. Plusieurs variantes de traitement de l'eau ont été étudiées en tenant compte de la vétusté des installations de filtration du grand bassin à savoir :

1. Conserver le local technique actuel, remplacer les filtres à sable par un filtre à diatomée et implanter un réservoir-tampon pour le lavage, ce qui permettrait de conserver la situation actuelle sans nouvelle construction et de mettre aux normes l'ensemble de l'installation que ce soit pour le grand bassin ou la pataugeoire.
2. Construire un local dédié aux installations techniques de la pataugeoire. Un tel local devrait avoir une surface d'environ 40 m², dans laquelle on pourrait installer le réservoir tampon pour le lavage des filtres à sable de la piscine.
3. Agrandir les locaux techniques actuels et conserver un système de filtration à sable.

Après réflexion, notre choix s'est porté sur la variante 1, laquelle se justifie par les éléments suivants :

- les installations de traitement du grand bassin doivent de toute façon être mises aux normes, dans le cadre de la nouvelle loi et ce, à court terme ;
- cette variante permet une diminution de l'utilisation des produits chimiques pour le traitement de l'eau ;
- l'amélioration des installations techniques - et en particulier des pompes - permettra de consommer moins d'énergie ;
- cette variante permet la conservation du local technique actuel.

Cf. également plan de l'avant-projet annexé.

III. ELEMENTS FINANCIERS

Ingénieur génie civil

♦ Etude pataugeoire, dimensionnement des éléments porteurs en béton armé, établissement des divers plans	Fr.	5'300.00
♦ Pataugeoire soumission, appel d'offres, exécution	Fr.	4'700.00
♦ Réfection local technique	Fr.	1'800.00
♦ Frais divers	Fr.	300.00
<hr/>		
Total ingénieur civil HT	Fr.	12'100.00

Ingénieur installation du traitement de l'eau et concept de la pataugeoire

♦ Avant-projet	Fr.	11'200.00
♦ Projet, appel d'offres	Fr.	71'500.00
♦ Projet d'exécution	Fr.	31'800.00
♦ Réalisation, mise en service	Fr.	39'700.00
<hr/>		
Total ingénieur installation traitement de l'eau et concept de la pataugeoire HT	Fr.	154'200.00

Récapitulatif général

♦ Total ingénieur civil HT	Fr.	12'100.00
♦ Total ingénieur installation traitement de l'eau et concept de la pataugeoire HT	Fr.	154'200.00
♦ TVA 7.7 %	Fr.	12'805.10
<hr/>		
Total TTC	Fr.	179'105.10

Montant arrondi à : Fr. 180'000.-

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. de lui accorder un crédit de Fr. 180'000.- TTC pour une demande de crédit d'étude pour la rénovation de la pataugeoire et des installations techniques de la piscine communale décrite dans le présent préavis ;
2. de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. de l'autoriser à amortir cette somme sur 5 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :



C. Ingold



La Secrétaire adjte :



Ch. Bugnard

Déléguée de la Municipalité : Madame Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 23 octobre 2018/CB/cpv

Annexe : Plan avant-projet

COMMUNE DE VILLENUEVE

PISCINE COMMUNALE

ESQUISSE NOUVELLE PATAUGEOIRE

ECH 1/100 31.03.2017

CLENSOL SA - PUI DOUX

LAC

PISCINE

